

Particularités licence JUNIORS saison 2016

A compter de la saison 2016, des particularités nouvelles affectent la licence Juniors, ceci sur décision Fédérale.

La licence 'Juniors' est avant tout une licence liée à une catégorie d'âge (17 ou 18 ans dans l'année de souscription).

TOU(te)S les licencié(e)s qui remplissent ce critère ne peuvent solliciter qu'une licence 'Juniors'.

Cependant, désormais, il est autorisé au licencié Junior, selon les dispositions prises sur le plan Régional, de spécifier en commentaires sur le carton de licence, la catégorie Pass-Cyclisme D1 OU D1 Open.

Ce choix permet à son titulaire la participation aux épreuves Pass-Cyclisme ouvertes aux D1 ou épreuves ouvertes aux catégories compétitions qui sont ouvertes aux D1 Open.

Ils sont également autorisés à prendre part aux épreuves Régionales Juniors (classe 32) et toutes autres épreuves du calendrier Régional si l'épreuve leur est ouverte en respect des limites de distance de l'épreuve autorisée à la catégorie Juniors.

La tarification de la licence appliquée ne peut être que celle liée à la catégorie JUNIORS.

La participation au Championnat Régional Juniors est fonction de la décision du Comité Régional.

Il ne peut participer qu'à un seul Championnat Régional (Juniors OU P.C.).

Le Junior P.C. est soumis aux mêmes règles de montée de catégorie que le licencié P.C.

Claude CRAMETE

Président de la commission régionale route.